



Commune de 5330 ASSESSE

Références Assesse : 752.2/01.25

Références DPA : 10019064

Avis de décision d'imposer ou non une étude d'incidences sur l'environnement

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU
DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

PROJET DE CATEGORIE C (Projet sans étude d'incidences sur l'environnement)

Concerne la demande de LABYE SRL, Chaussée de Luxembourg 8 à 5336 COURRIERE, en vue d'obtenir le permis d'environnement de classe 2 visant à maintenir en activité une station-service avec garage.

Situation : Chaussée de Luxembourg 8 à 5336 COURRIERE – Parcelles cadastrales : 5 B 24 K et 5 B 55 A 3

Le Collège communal porte à la connaissance de la population que par décision du 4 juillet 2025, le Fonctionnaire technique du Service Public de Wallonie – Agriculture, Ressources naturelles et Environnement – Département des Permis et Autorisations – Direction de Namur – Luxembourg a décidé que le projet ne devait pas être soumis à évaluation complète des incidences et qu'une étude d'incidences sur l'environnement n'était donc pas nécessaire, selon la motivation suivante :

Lors de l'analyse relative au caractère complet et recevable de la demande, il a été procédé à l'examen des incidences probables du projet sur l'environnement.

Le dossier comprend une évaluation appropriée et détaillée pour l'ensemble des volets environnementaux. Des mesures de prévention sont décrites concernant les risques inhérents aux dépôts de certaines substances dangereuses et les risques de pollution du sol et des eaux. Sur base de ces éléments, l'établissement ne devrait a priori pas générer de nuisances excessives. L'autorité compétente et les instances d'avis trouveront dans le dossier les informations suffisantes que pour pouvoir prendre une décision en toute connaissance de cause.

Le projet ne doit donc pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.

A Assesse, le 17/07/2025

Pour le Collège communal,

M. PAULUS

Directrice Générale f.f.



M. MERCIER

Bourgmestre f.f.